

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DES LIBERTES PUBLIQUES
Bureau des Elections et des Associations
Affaire suivie par Mme VION
☎ 03.21.21.21.59
☎ 03.21.21.23.19
✉ : brigitte.vion@pas-de-calais.gouv.fr

ARRAS, le 25 août 2011

LE PREFET DU PAS-DE-CALAIS

à

Mesdames et Messieurs les Maires
(Copie est adressée
à Mesdames et Messieurs les Sous-Préfets
et à M. le Président de l'Association
des Maires du Pas-de-Calais)

OBJET : Elections : bureaux de vote

REFER : Code électoral - articles L.17 et R.40 -
Ma circulaire du 26 mai 2011

Comme suite à ma circulaire citée en référence et aux propositions qui m'ont été adressées, je vous communique ci-joint un exemplaire de l'arrêté modifiant les lieux de vote dans le Pas-de-Calais à partir du 1er mars 2012.

Les maires concernés par une modification voudront bien donner toute la publicité nécessaire auprès du corps électoral.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,



Jacques WITKOWSKI.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES
Bureau des Elections et des Associations

**MODIFICATIF A L'ARRETE PREFECTORAL DU 28 AOUT 2006 MODIFIE INSTITUANT
LES BUREAUX DE VOTE ET FIXANT LEURS LIEUX ET LEURS CIRCONSCRIPTIONS
POUR TOUTES LES ELECTIONS AU SUFFRAGE UNIVERSEL DIRECT**

LE PREFET DU PAS-DE-CALAIS
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L.12, L.13, L.15 à L.17 et R.40 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 8 janvier 2009 portant nomination de M. Pierre de BOUSQUET de FLORIAN en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 août 2006 modifié instituant les bureaux de vote, fixant leurs lieux et leurs circonscriptions pour toutes les élections au suffrage universel direct ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-10-174 du 10 mars 2011 accordant délégation de signature ;

VU les demandes de modifications de lieux de vote et de limites de circonscriptions de certains bureaux de vote ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté préfectoral du 28 août 2006 modifié instituant les bureaux de vote et fixant leurs lieux et leurs circonscriptions pour toutes les élections au suffrage universel direct est reconduit pour les élections qui se dérouleront à partir du 1^{er} mars 2012.

... / ...

ARTICLE 2 : L'article 1^{er} de l'arrêté du 28 août 2006 modifié fixant les lieux de vote est modifié conformément au tableau annexé au présent arrêté.

ARTICLE 3 : L'article 2 de l'arrêté du 28 août 2006 modifié fixant les limites de circonscriptions de chaque bureau de vote est modifié en ce qui concerne les communes d'ANGRES, AUDRUICQ, BILLY MONTIGNY, CAMIERS, CONDETTE, COURCELLES LES LENS, LENS, LONGUENESSE, MARCK, MARLES LES MINES, NOEUX LES MINES et SAINT VENANT conformément aux plans déposés à la préfecture du Pas-de-Calais.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

ARTICLE 5 : M. le Secrétaire Général de la préfecture du Pas-de-Calais, Mmes et MM. les Sous-Préfets des arrondissements et Mmes et MM. les Maires des communes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, aux dispositions duquel ils donneront la plus large publicité.

ARRAS, le 25 août 2011

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Jacques WITKOWSKI.

ANNEXE A L'ARRETE DU 25 AOUT 2011

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
AUXI LE CHATEAU	BOURET SUR CANCHE	U	Salle communale : 236 rue de l'Abbaye

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
AVESNES LE COMTE	REBREUVIETTE	U	Ecole : 61 rue Principale

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
BERTINCOURT	METZ EN COUTURE	U	Salle polyvalente : Rue d'Elboise

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
MARQUION	SAUCHY CAUCHY	U	Salle culturelle et multi-loisirs : 1, Rue de la Viéville

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
PAS EN ARTOIS	SOUASTRE	U	Salle des fêtes : Rue de Saint Amand

ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
AUCHEL	LOZINGHEM	1	Salle de réunion à la mairie : 15, Rue Joseph Carlier

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
LILLERS	LILLERS	4	Ecole maternelle : 29, Rue du 3 septembre Rieux

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
NOEUX LES MINES	NOEUX LES MINES	4	Salle de sport : Rue Viard
		5	Salle de sport : Rue Viard

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE SUR MER

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
BOULOGNE SUR MER NORD EST	BOULOGNE SUR MER	18	Site Louis Duflos : 87, Rue de la Paix
BOULOGNE SUR MER NORD OUEST		27	Salle des sports : 1, Allée Kodiak

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
BOULOGNE SUR MER -SUD	LA CAPELLE LES BOULOGNE	1	Salle Marcel Caudeville : Avenue de la Forêt

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
DESVRES	DESVRES	3	Salle du Centre Associatif du Caraquet (ancien CES) : Rue Roger Salengro
		6	Salle du Centre Associatif du Caraquet (ancien CES) : Rue Roger Salengro

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
SAMER	CONDETTE	1	Salle des Associations : Rue de la Marne
		2	Foyer du Béguinage : 24, Rue de Verdun

ARRONDISSEMENT DE CALAIS

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
CALAIS EST	MARCK	7	Ecole des Hemmes : Rue Robelin
		8	<u>création d'un nouveau bureau</u> Salle polyvalente : Rue du Stade

ARRONDISSEMENT DE LENS

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
AVION	MERICOURT	3	Salle Marc Lanvin : Avenue Jeannette Prin

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
LEFOREST	COURCELLES LES LENS	1	Salle des fêtes Marcel Couture : Rue Louis Blanc
		5	Création d'un nouveau bureau Ecole Delaby : Rue Delegorgue

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
LENS EST	LENS	4	Ecole Jeanne d'Arc : Rue Victor Hugo
		5	Ecole Jeanne d'Arc : Rue Victor Hugo
		22	Création d'un nouveau bureau Ecole maternelle Roland : Boulevard du Marais
	SALLAUMINES	1	Hôtel de ville : Rue d'Houdain
		2	Maison de l'art et de la communication : Rue Arthur Lamendin

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
LIEVIN NORD	GRENAY	2	Ecole Jacques Prévert : Boulevard Saint Louis

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
NOYELLES SOUS LENS	BILLY MONTIGNY	8	Création d'un nouveau bureau Ecole Suzanne Lanoy : Rue Lucie Aubrac

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
MONTREUIL	CUCQ	4	Maison du Temps Libre : 1022, Boulevard de Berck
		5	Maison du Temps Libre : 1022, Boulevard de Berck

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
ARQUES	BLENDÉCQUES	1	Maison des Associations : 40, Rue Jean Jaurès
		2	Hôtel de Ville : 22, Rue Louis Blériot

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
AUDRUICQ	RUMINGHEM	U	Mairie : 10, Rue de la Gare

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
LUMBRES	ELNES	U	Salle Jules Caron : Rue Bernard Chochoy

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
SAINT OMER SUD	LONGUENESSE	8	Création d'un nouveau bureau Hôtel de Ville : Rue Joliot Curie

ADDITIF A L'ANNEXE DE L'ARRETE DU 25 AOUT 2011

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
AUDRUICQ	GUEMPS	U	Ecole primaire Jean de la Fontaine, salle de motricité : 10, Rue du Curé